

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 5 juin 2014

Présents: Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Bernadette CHAMBRETTI, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Franck ANDRIEU, Eric LAGARDE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Présentation par M. Guillaume COURTY de l'Etude de faisabilité du réseau de chaleur de Ceignac,
- 2) Bilan aménagement de village : Calmont et Magrin,
- 3) Versement subvention programme d'intérêt général du Pays Ruthénois et associations,
- 4) Décisions modificatives,
- 5) Rémunération stagiaire,
- 6) Délégation de pouvoirs,
- 7) Emploi saisonnier et création de poste,
- 8) Régularisation voirie au Plô,
- 9) Questions diverses.

- 1) **M. le Maire remercie M. COURTY de l'association Aveyron Energie Bois, association qui nous a accompagnée dans l'étude de faisabilité du projet de réseau de chaleur bois sur Ceignac.** Il présente aux nouveaux élus les résultats de cette étude par le biais d'un power point qui sera transmis par mail aux élus.

M. COURTY propose d'effectuer cette restitution auprès de tous les conseils d'administration concernés.

Une réunion sera programmée mi-juillet avec tous les partenaires de ce projet en mairie afin de discuter des suites à donner de ce projet.

2) Bilan aménagements de village de Calmont et Magrin

CALMONT : le coût financier de cet aménagement s'élève à 16 555 euros TTC. Il convient d'adresser un merci tout particulier à la famille RIVIERE Albert qui a permis d'effectuer des échanges de terrain ainsi qu'aux familles SOULIER Marie-Hélène et René pour des échanges de terrains également ainsi que leur participation à la confection du mur de clôture.

MAGRIN : un point financier sera effectué ultérieurement quand toutes les factures seront acquittées. D'un point de vue subvention, le Département va prochainement statuer sur ce dossier pour un montant de 31 800 euros et non 67 000 comme prévus initialement.

Concernant la subvention demandée à l'Etat, après deux refus essuyés en 2013 et 2014, ce dernier va revoir sa position suite à la rencontre de M. le Maire avec Mme la Sous-Préfète ; il faut transmettre en Préfecture un dossier insistant sur l'embellissement.

Concernant l'avancée des travaux, les dallages sont bien avancés, les puits également, le monument aux morts, le parvis de l'église sont en voie d'achèvement.

Le SIEDA a missionné l'entreprise SDEL pour effectuer une étude de mise en souterrain de la rue de la Fontaine.

3) Versement subvention PIG et associations

Il convient de reverser à la famille ROQUES de Malecamp une subvention de 1 524 euros émanant de la Région et obtenue pour la réhabilitation d'un logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Ruthénois ; cette subvention a transité par la Commune. Une délibération est nécessaire : accord du Conseil Municipal.

Une subvention exceptionnelle de 100.40 euros est proposée pour le club de tennis en remboursement de l'achat d'un filet de tennis.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions.

4) Décisions modificatives

Afin de pouvoir honorer des factures, il est nécessaire de rajuster deux comptes budgétaires :

- Programme 504 « achat de drapeaux » : ajout de 69 euros ;
- Compte 73925 « fonds de péréquation des ressources intercommunales » : ajout de 1 753 euros à la prévision de 2 100 euros faite au budget.

Ces deux mouvements budgétaires sont validés par le Conseil Municipal.

5) Rémunération stagiaire

Elodie CAMPELS LACOMBE est en stage depuis novembre 2013 à la Commune et à la Communauté de Communes ; elle effectue une licence de secrétaire administrative à Mende.

M. le Maire propose d'adopter le principe de verser une indemnité égale à 30 % du SMIC au prorata du temps passé pour les personnes dont le stage est supérieur à 8 semaines, comme cela est pratiqué à la Communauté de Communes. Cette proposition est actée par le Conseil Municipal.

6) Délégation de pouvoirs

M. le Maire donne lecture de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer une partie des fonctions au Maire ; cette délégation permet un fonctionnement plus souple dans la gestion des affaires municipales.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes délégations qui lui avaient été consenties en 2008 (alinéa n° 1 à 17 et n° 21).

7) Emploi saisonnier et création de poste

- Chaque année, des jeunes gens et jeunes filles déposent des candidatures pour des emplois saisonniers.

Il a été décidé en réunion d'adjoints et en collaboration avec Thierry GUILLEMIN, responsable du service technique d'employer Cédric RUCHETON du 2 au 20 juin pour effectuer le nettoyage des villages et Théo VERGNES du 11 au 22 août.

- M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2014 pour Stéphanie PRATMARTY qui vient de réussir l'examen équivalent à ce grade.

8) Régularisation de voirie au Plô

M. le Maire informe l'assemblée de l'élargissement de la route du Plô qui a été réalisé à la fin des années 1980. Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation car les documents d'arpentage n'ont pas été signés à ce moment là.

Mme TAILLEFER, géomètre, vient de réaliser un document d'arpentage pour la division d'un terrain longeant cette voie et appartenant à la famille DURAND ; elle a constatée en même temps la cession à la Commune d'une parcelle de 52 m² (numéro D 1044) appartenant aux consorts DURAND, parcelle qui a servi à l'élargissement de la voie.

M. le Maire propose à l'assemblée d'entériner cette cession pour régulariser la voirie communale.
Accord du Conseil Municipal.

9) Questions diverses

→ **Projet d'aire de co-voiturage** : le Conseil Général est en train d'étudier la faisabilité d'une aire de co-voiturage sur notre Commune. Trois sites sont envisagés : le 1^{er} à côté de carrefour des Molinières, le 2^{ème} au carrefour de la RD 603 et de la RN 88 et le 3^{ème} sur la zone de Montvert.

Le Conseil Général achèterait le terrain nécessaire avec une réserve foncière pour pouvoir doubler la surface, l'aménagerait ; la Commune quant à elle devrait l'entretenir.

La Commune émet un avis de principe favorable à ce projet en attendant l'avis de la DREAL en raison de la proximité de la société SOBEGAL.

L'objectif du Département étant de construire cette aire d'ici la fin de l'année.

→ Réforme des rythmes scolaires

La commission péri-scolaire présidée par Patricia LAUR, en collaboration avec Stéphanie PRATMARTY, animatrice (à qui on a demandé de chapeauter cette nouvelle organisation et d'être coordinatrice) travaille sur ce dossier depuis maintenant plus d'un mois.

L'organisation de la semaine scolaire pour Ceignac prévoit 1 h 15 d'activités péri-éducatives les mardi et jeudi de 15 h 25 à 16 h 40, sans changement pour les temps de garderie et de pause méridienne ; pour l'école de Magrin, les activités péri-éducatives auront lieu les lundi et vendredi de 15 h 25 à 16 h 40.

Un questionnaire a été envoyé à toutes les familles pour évaluer les participations à ces activités : 49 enfants sur Magrin et 35 sur Ceignac y participeraient. 40 resteraient à la garderie le mercredi à la fin des cours et 29 enfants souhaiteraient pouvoir déjeuner à la cantine le mercredi midi. Une famille souhaite que soient organisées des activités le mercredi après-midi.

Les coûts de ces activités et du travail que cela engendre en plus pour le mercredi matin ont été évalués à 18 347 euros pour une année scolaire auxquels il convient d'enlever les aides CAF et Etat, 69 euros par enfant et famille.

Certaines associations (tennis, quilles) sont favorables pour assurer des cycles d'animation qui seront vraisemblablement organisés de vacances à vacances ; certains membres du personnel communal sont également prêts pour participer à ces activités qui nécessiteront 4 animateurs pour Magrin et 2 pour Ceignac (vérifier les qualifications exactes requises).

Anne- Laure ALBAGNAC propose d'effectuer un comparatif chiffré avec une association type Francas, FOL, Familles Rurales qui assurerait l'animation.

Enfin, il est adopté à l'unanimité le principe de faire participer financièrement les parents à ces nouvelles activités sur la base d'un euro par participation.

M. le Maire termine en faisant part du courrier de l'ADM qui demande à ce que l'on associe au mécontentement général des maires quant à la mise en place de cette réforme qui a un impact budgétaire important en s'appuyant sur le fait que 1) l'Etat se décharge sur les collectivités, 2) l'école privée n'a pas à appliquer cette réforme, 3) la mise en place possible des activités péri-éducatives semble un non sens pour le rythme de l'enfant : une délibération sera actée en ce sens.

→ **Départ à la retraite de Michel DAURES**, enseignant à l'école « La Nauze » Ceignac depuis 1984. Comme cela a été fait pour tous les enseignants partant en retraite, la municipalité organisera un pot de départ le vendredi 4/07 à 17 h et un cadeau de la Commune lui sera offert (Patricia LAUR s'en charge).

→ Le Conseil Général a saisi la Commune pour avoir son avis sur **le transport scolaire de Dorian SAILLAT de la Boudonnie vers l'école publique de Ste-Juliette sur Viaur.**

Un avis favorable est donné pour la scolarisation de cet enfant résidant sur notre Commune vers Ste Juliette ; il est précisé que Calmont ne s'acquittera pas de la participation communale versée au Conseil Général pour cet enfant ; M. le Maire en informera le maire de Ste Juliette sur Viaur.

→ **Nomination d'un correspondant tempête** demandé par ERDF : Marc ANDRIEU est désigné titulaire tandis que David MAZARS sera suppléant.

→ **Vitesse dans le village de Ceignac** : un passage surélevé sera effectué au Lot. les Chênes ; un système de relevé de vitesse sera installé dans le lotissement Gardin et en face l'habitation GARCIA.

→ **Compte-rendu de la réunion annuelle de la médiathèque** : la fréquentation est bonne ; l'équipe des 18 bénévoles s'investit et fonctionne bien.

La nuit de la médiathèque est prévue le 5 septembre ; les clubs de peinture de la Primaube et de Cassagnes exposeront leurs œuvres respectivement en juillet et septembre.

Dans le cadre des 50 ans de la médiathèque départementale de l'Aveyron (MDA), notre candidature a été retenue pour l'organisation d'un spectacle le 7 octobre prochain à la médiathèque en collaboration avec la MDA. Une convention avec le Conseil Général sera signée à cet effet pour fixer les modalités pratiques d'organisation (prise en charge par la Commune des repas des intervenants et d'un apéritif). Accord du Conseil Municipal.

Les accueils de classe sont très prisés par les enfants et les enseignants ; à cet effet et pour assurer de meilleures conditions d'accueil, l'équipe de la médiathèque souhaiterait un agrandissement de la structure. Il leur a été demandé de réfléchir et de proposer des pistes.

→ David MAZARS a assisté à l'assemblée générale du syndicat mixte du Viaur : M. Yves REGOURD a été élu président de cette structure.

Hélène GERAUD, quand à elle a assisté à l'assemblée générale du SMICA : M. Jean-Louis GRIMAL en est le nouveau président.

→ Le géomètre BOIS est en train de travailler sur l'intégration de tous les réseaux communaux dans le Système d'Information Géographique.

→ Hélène GERAUD s'est occupée de solliciter un devis auprès du SMICA pour l'achat d'un deuxième tableau blanc interactif pour l'école de Magrin. Affaire à suivre.

→ Mireille NICOL, en poste au secrétariat depuis le départ de Maryse FABIE est en arrêt de travail et est remplacée par Maria GARCIA.

→ Remise à niveau de la station d'épuration de Calmont : le service de la Police de l'Eau préconise l'organisation d'une réunion avec le Département et l'agence ADOUR GARONNE avant d'avancer dans le dossier.

→ Voici les prochaines réunions :

- Réunion d'adjoints le vendredi 20 juin à 9 h 30 ; prochain Conseil Municipal le 3 juillet à 20 h 30.
- AG ADMR le 11 juin : Alain CROZES y participera.

- AG de l'association des Philippines : Dominique CAVAROC ira.
- AG Espoir Foot le 14 juin : c'est Michel COUFFIGNAL.
- Commission des transports scolaires le 18/06 à 10 h : c'est Anne-Laure ALBAGNAC qui y assistera.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 0 h.